



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest
Toronto ON, M5S 0A1
TÉL. : 416-961-8800
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-
534-2222
TÉLÉC. : 416-961-8822
info@oeeo.ca

NOVEMBRE 2008

Novembre 2008, numéro 42

DES NOUVELLES DE L'ORDRE

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR INDIQUÉ QUE VOUS
VOULEZ RECEVOIR DES NOUVELLES ET DES
RENSEIGNEMENTS SUR LA PROFESSION ENSEIGNANTE.



DANS CE NUMÉRO :

- Modifications potentielles au processus d'agrément
- Qualifications renommées ou supprimées
- Enseignantes et enseignants à l'élémentaire – Répondez au sondage et vous pourriez gagner
- Croyez-vous que les connaissances issues des recherches en éducation sont utiles à votre profession? Questionnaire en ligne
- Plus de 6 500 ressources

MODIFICATIONS POTENTIELLES AU PROCESSUS D'AGRÉMENT

L'Ordre propose de modifier le processus menant à l'obtention de l'autorisation d'enseigner afin de fusionner les diverses cartes de compétence délivrées aux nouveaux membres et de remanier les critères d'entrée dans la profession.

À l'heure actuelle, l'Ordre délivre à un nouveau membre l'un des sept différents types de cartes de compétence, selon les exigences qu'il doit remplir, que ce soit suivre un cours menant à une qualification de base additionnelle, accumuler une année d'expérience en enseignement, ou suivre la partie suivante d'un programme de

formation à l'enseignement en plusieurs parties. Une fois toutes les conditions remplies, le titulaire d'une carte de compétence temporaire ou limitée peut demander qu'elle soit remplacée par une carte permanente.

Le conseil a approuvé que l'Ordre délivre un seul document tenant lieu de carte de compétence et de certificat d'inscription aux nouveaux membres. Toute condition ou restriction serait inscrite sur le document. Une fois les conditions ou restrictions satisfaites, elles seraient retirées. Le membre n'aurait donc plus à faire une demande de remplacement de sa carte par une carte permanente.

La deuxième carte serait une carte de transition pour les membres inscrits à un programme de formation à l'enseignement en plusieurs parties. Une carte de compétence permanente serait délivrée une fois que le membre a terminé l'ensemble de son programme.

Les modifications proposées élimineraient aussi l'exigence d'enseigner pendant une année scolaire entre les semestres pour les personnes inscrites à des programmes en plusieurs parties. Les postulantes et postulants doivent toutefois effectuer un stage supervisé, comme tous les autres étudiants en enseignement, pour obtenir l'autorisation d'enseigner.

En ce moment, le personnel enseignant formé à l'extérieur de l'Ontario doit accumuler 194 jours d'enseignement avant de recevoir une carte de compétence permanente. On recommande le retrait de cette exigence.

Toutefois, les pédagogues formés à l'extérieur de l'Ontario devront toujours effectuer un stage supervisé ou acquérir une expérience en enseignement équivalente.

«Le conseil a montré la voie qu'il souhaite que nous emprunions pour harmoniser et simplifier notre processus d'agrément, a affirmé le registrateur, Brian McGowan. Ces modifications visent à faciliter l'obtention de l'autorisation d'enseigner en Ontario pour le personnel enseignant formé à l'extérieur de la province et à s'assurer que nos pratiques d'inscription sont justes pour l'ensemble des postulantes et postulants.»

L'Ordre est en pourparlers avec le ministère de l'Éducation pour rédiger l'ébauche de la réglementation qui sera soumise ultérieurement à l'approbation du conseil.

Haut de la page

QUALIFICATIONS RENOMMÉES OU SUPPRIMÉES

Si vous avez récemment obtenu une qualification additionnelle et attendez qu'elle soit inscrite à votre dossier, vous devrez peut-être prendre votre mal en patience.

Nombre de qualifications de base additionnelles (QBA) et de qualifications additionnelles (QA) du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner ont été renommées ou supprimées le 31 août dernier.

Pour les membres qui ont terminé un cours menant à une QBA ou une QA avant cette date, mais dont la qualification ne figure pas encore à leur dossier, la qualification paraîtra sous son nouveau nom ou encore, si cette dernière a été supprimée, sous le nom de la qualification équivalente.

Les modifications apportées n'ont aucune répercussion sur les qualifications des membres. Les membres qui ont obtenu une qualification qui a été supprimée conserveront la mention de cette qualification sur leur carte de compétence. Si la qualification constitue un préalable pour une autre qualification additionnelle, le membre n'aura pas à suivre un nouveau cours préalable.

Ceux qui ont commencé le processus menant à une qualification en trois parties peuvent suivre la deuxième partie et la partie «spécialiste» pour acquérir la qualification, et ce, jusqu'à ce que ces parties ne soient plus offertes. La dernière partie ne sera plus offerte après 2012.

Les employeurs sont au courant des modifications et les changements apportés aux désignations des qualifications ne compromettent en rien l'affectation des membres à des tâches d'enseignement particulières.

Les modifications ont été apportées à la suite des observations formulées par les membres et les partenaires en éducation dans le cadre de la révision des qualifications requises pour enseigner que l'Ordre a menée pendant deux ans.

Vous trouverez la liste à jour des qualifications et les directives de l'Ordre à l'intention des fournisseurs de cours dans notre site à [Qualifications additionnelles](#).

[Haut de la page](#)

.....

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À L'ÉLÉMENTAIRE – RÉPONDEZ AU SONDAGE ET VOUS POURRIEZ GAGNER :

- **carte-cadeau Indigo de 150 \$** – prix pour participants hâtifs
- **carte-cadeau Indigo de 300 \$** – 1^{er} prix
- **une des quatre cartes-cadeaux Indigo de 100 \$** – 2^e prix
- **une des quatre cartes-cadeaux Indigo de 50 \$** – 3^e prix
- **une des 25 cartes-cadeaux Indigo de 25 \$**

Seuls les enseignantes et enseignants à l'élémentaire peuvent participer. Les organismes qui élaborent des programmes et des ressources fondés sur le programme-cadre de santé et éducation physique veulent savoir ce que vous pensez. Nybble IT Consulting, agence de conception de sondages, a préparé un court sondage en ligne pour recueillir vos commentaires sur le type de ressources que vous utilisez, ce que vous trouvez utile et les lacunes en matière de ressources et de programmes consacrés à l'enseignement de la nutrition.

Vos réponses serviront à améliorer certains programmes existants et à élaborer de nouvelles ressources et de nouveaux programmes afin de mieux répondre aux besoins des pédagogues.

Pour répondre au sondage dès le mois de novembre, visitez

www.EnseignerlaNutritionenqueteRessource.com.

Haut de la page

.....

CROYEZ-VOUS QUE LES CONNAISSANCES ISSUES DES RECHERCHES EN ÉDUCATION SONT UTILES À VOTRE PROFESSION? QUESTIONNAIRE EN LIGNE

L'Université Concordia invite les pédagogues d'un bout à l'autre du Canada à participer à un questionnaire en ligne afin de documenter leurs expériences sur l'utilisation des connaissances issues de recherches en éducation dans leur pratique quotidienne.

Si vous pensez que les connaissances qui découlent de la recherche ont un effet sur votre pratique professionnelle ou, au contraire, qu'elles ont peu de répercussion, voici l'occasion d'exprimer votre point de vue.

Vos réponses serviront à tracer un portrait global sur la façon dont les pédagogues utilisent la recherche dans leur pratique et comment les chercheurs peuvent élaborer de meilleures stratégies pour communiquer les résultats de leurs travaux aux membres de la profession enseignante.

Pour participer à ce questionnaire anonyme d'ici le 15 novembre 2008, cliquez sur le lien ci-dessous.

<http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=90d267b7-d0df-49b3-bf69-b902ddea821e>

Pour en savoir davantage, vous pouvez joindre le chercheur responsable :

M. Robert M. Bernard

Chercheur responsable

Professeur en éducation

514-848-2424, poste 2027

Courriel : bernard@education.concordia.ca

Site : <http://doe.concordia.ca/cslp/FR-AproposduCEAP.php#>

Les résultats de ce questionnaire seront affichés sur le site du Centre d'études sur l'apprentissage et la performance de l'Université Concordia au printemps 2009.

Haut de la page

PLUS DE 6 500 RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

L'année scolaire est bien entamée. Vos élèves consultent des ouvrages, et vous ne voulez pas être en reste!

Vous pouvez choisir parmi 6 500 livres et vidéos portant sur l'éducation à la bibliothèque Margaret-Wilson.



Nous vous enverrons gratuitement les livres et vidéos par la poste, à votre domicile ou à l'école où vous enseignez. Vous pourrez retourner les livres sans frais, à l'aide de l'étiquette qui vous est fournie.

Outre les livres et les vidéos, nous disposons d'environ 200 revues professionnelles et de bien d'autres ressources éducatives, en français et en anglais. Il suffit d'ouvrir une séance dans la **Section réservée aux membres** pour demander des documents et des vidéos, renouveler vos emprunts, vérifier le statut de vos demandes et créer votre propre liste en ligne.

Vous pouvez également demander qu'un membre du personnel vous envoie des articles par la poste, par télécopieur ou par courriel.

De plus amples renseignements sur la bibliothèque et ses ressources sont disponibles dans notre **site web** ou en écrivant à **biblio@oeeo.ca**.

Olivia Hamilton

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Bibliothèque Margaret-Wilson

121, rue Bloor Est

Toronto ON M4W 3M5

Téléphone : 416-961-8800, poste 679

Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222, poste 679

Télécopieur : 416-961-8822

Haut de la page

.....

DES NOUVELLES DE L'ORDRE

Si vous ne voulez plus recevoir ce bulletin, **modifiez votre dossier** à cet effet dans la Section réservée aux membres.

Si vous souhaitez répondre à ce courriel, veuillez indiquer votre nom et votre numéro de membre afin que nous puissions vous donner une réponse précise et détaillée.